



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Octobre 2020

LE CYCLE D'INTÉGRATION DES OUTILS DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

Le cycle suivant est proposé à titre informatif et il s'adresse aux employeurs œuvrant dans le milieu municipal.

Il contient une description de la suite logique à respecter afin d'intégrer les différents outils proposés par la Fédération québécoise des municipalités (ci-après : la « FQM ») pour accompagner les employeurs municipaux dans le respect de leurs obligations en lien avec le harcèlement psychologique.

Il repose, entre autres, sur l'intégration de pratiques de ressources humaines reconnues et, par conséquent, nous suggérons aux employeurs municipaux de respecter l'ensemble des éléments mentionnés.

Rappelons que le respect des obligations en lien avec le harcèlement psychologique imposées aux employeurs municipaux est de la responsabilité de la direction générale et du conseil municipal, selon leurs rôles respectifs.

Pour obtenir toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le Service en ressources humaines et en relations du travail de la FQM au **1 866 951-3343**.





LE CYCLE D'INTÉGRATION



1▼

PRÉVENTION GÉNÉRALE DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

- 1.1 Adopter la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail (ci-après : la « Politique ») par le conseil municipal.
[Téléchargez le modèle de politique ICI.](#)
- 1.2 Remise d'une copie de la Politique par la direction générale à l'ensemble de l'équipe municipale, signature et dépôt au dossier d'employé.
- 1.3 Assister à l'une des formations dispensées en ligne par la FQM sur la prévention du harcèlement psychologique.
- 1.4 Adopter le Code de civilité par le conseil municipal.
[Téléchargez le Code de civilité ICI.](#)
- 1.5 Diffuser le Code de civilité à l'ensemble de l'équipe municipale et afficher ce dernier (ex. : bureaux municipaux et site Internet).

- 1.6 Diffuser les affiches de sensibilisation.
[Pour télécharger les différents modèles d'affiches, cliquez ICI.](#)
- 1.7 Au besoin ou minimalement annuellement, faire de la sensibilisation auprès de l'équipe municipale sur la prévention du harcèlement psychologique (ex. : rappel de l'existence de la Politique et du Code de civilité).
- 1.8 Intégrer le cycle d'intégration à la routine.

2▼

ACCUEIL D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

- 2.1 Remise d'une copie de la Politique par la direction générale ou le maire. Demander au conseiller municipal de remettre une copie signée de la Politique et, le cas échéant, remettre à la direction générale.

- 2.2 Assister à la formation dispensée en ligne par la FQM sur la prévention et la gestion du harcèlement psychologique.

3▼

ACCUEIL D'UNE NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE

- 3.1 Remise d'une copie de la Politique par le maire ou le conseil municipal. Demander à la direction générale de remettre une copie signée de la Politique et la classer à son dossier.
- 3.2 Assister à la formation dispensée en ligne par la FQM sur la prévention et la gestion du harcèlement psychologique.

4▼

ACCUEIL D'UN NOUVEL EMPLOYÉ MUNICIPAL

- 4.1 Remise d'une copie de la Politique par la direction générale ou le supérieur immédiat.
- 4.2 Demander à l'employé de remettre une copie signée de la Politique et la classer à son dossier.
- 4.3 Assister à la formation dispensée en ligne par la FQM sur la compréhension et la prévention du harcèlement psychologique.

5▼

MAINTIEN DES OBLIGATIONS DE PRÉVENTION

- 5.1 Appliquer en continu, lorsque requis, les étapes du cycle d'intégration des outils.
- 5.2 Le cas échéant, vous référer au Guide d'implantation de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.
[Téléchargez le Guide d'implantation ICI.](#)



Cet outil est, en partie, rendu possible grâce à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Nous reconnaissons son appui financier.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343

fqm.ca   